

Bourses de donateurs

Tous les cycles

Table des matières

Les bourses	4
Étudiants étrangers.....	4
Renseignements	5
Concours d'automne	7
Bourse Implication ACSED – 2 ^e ou 3 ^e cycle	7
Bourse Accessibilité AED – 1 ^{er} cycle.....	8
Bourse Implication AED – 1 ^{er} cycle	9
Bourse FIEFDUM (Fonds spécial de dépannage du Fonds d'investissement étudiant) – Tous les cycles.....	10
Bourse pour étudiants en difficulté – Tous les cycles.....	11
Bourse Alan-B.-Gold – 3 ^e cycle	12
Bourse André-Bachand – Tous les cycles.....	13
Bourse André Biron – 1 ^{er} cycle.....	14
Bourse Fasken en droit civil – 2 ^e cycle	15
Bourse Fayez Elian – Tous les cycles	16
Bourse Gowling WLG – 1 ^{er} cycle	17
Bourse d'excellence Heenan Blaikie – 2 ^e cycle	18
Prix Herbert Marx pour excellence en rédaction juridique – 1 ^{er} cycle	19
Bourse Irénée-Lagarde – 1 ^{er} cycle.....	20
Bourse Jacques-Brossard – 2 ^e ou 3 ^e cycle.....	21
Bourse Juliette-Barcelo – 2 ^e ou 3 ^e cycle.....	22
Bourse McMillan pour l'excellence et le leadership – 1 ^{er} cycle.....	23
Bourse Michel Lassonde en droit des affaires – 2 ^e cycle	24
Bourse Michèle Stanton-Jean – 2 ^e ou 3 ^e cycle.....	25
Bourse Monique-Ouellette – 2 ^e ou 3 ^e cycle.....	26
Bourse Nabil N. Antaki – 2 ^e ou 3 ^e cycle.....	27
Bourse Osler en droit des affaires – 2 ^e cycle	28
Bourse d'excellence Pierrette Rayle – 1 ^{er} cycle	29
Bourse Raphaël H. Schachter, c.r., Ad. E. – Tous les cycles	30
Bourse Réjane-Laberge-Colas en droit de la famille – 2 ^e ou 3 ^e cycle	31
Bourse Robinson Sheppard Shapiro – Tous les cycles.....	32
Bourse Roméo et Geneviève Valiquette Mondello – 1 ^{er} cycle (années paires seulement).....	33
Bourse Sean Finn – 1 ^{er} cycle	34
Bourse Valérie-Castonguay – 1 ^{er} cycle.....	35
Prix de la contribution étudiante à la vie facultaire – 1 ^{er} cycle	36
Concours d'hiver.....	37
Bourse Implication ACSED – 2 ^e ou 3 ^e cycle	37
Bourse Accessibilité AED – 1 ^{er} cycle.....	38
Bourse Implication AED – 1 ^{er} cycle	39
Bourse FIEFDUM (Fonds spécial de dépannage du Fonds d'investissement étudiant) – Tous les cycles.....	40
Bourse pour étudiants en difficulté – Tous les cycles.....	41

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Bourse Alma Mater, Lorena-Cavalière, Kennedy-Deacon – 1 ^{er} cycle	42
Bourse André-Bachand – Tous les cycles.....	43
Bourse André-Savoie – 2 ^e cycle (années paires seulement).....	44
Bourse Antonio-Lamer – 1 ^{er} cycle.....	45
Bourse Antonio-Lamer – 2 ^e ou 3 ^e cycle	46
Bourse Aubrey-Vincent-Senez – 2 ^e cycle	47
Bourse Aubrey-Vincent-Senez – 3 ^e cycle	48
Bourse Bloomfield – 1 ^{er} cycle	49
Bourse Borden Ladner Gervais (BLG) – 1 ^{er} cycle.....	50
Bourse Financière des professionnels – 2 ^e cycle	51
Bourse François-Chevrette – Cheminement combiné.....	52
Bourse François-Michel-Proulx – 1 ^{er} cycle	53
Bourse Gilles Pharand – 2 ^e ou 3 ^e cycle	54
Bourse J.A. Louis Lagassé – 2 ^e cycle.....	55
Bourse Jules-Deschênes – 2 ^e cycle ou 3 ^e cycle	56
Bourse Norton Rose Fulbright – 1 ^{er} cycle	57
Bourse Pamela Goldman Wexler Memorial Scholarship – Tous les cycles.....	58
Bourse Patrick-Carrière – 1 ^{er} ou 2 ^e cycle	59
Bourse d'excellence Pierre-Elliott-Trudeau – 2 ^e ou 3 ^e cycle	61

L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que d'alléger le texte.

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Les bourses

Les bourses sont attribuées par le Conseil de la Faculté de droit, sur recommandation du Comité des bourses aux étudiants méritants inscrits à la Faculté de droit de l'Université de Montréal qui ont préalablement soumis leur candidature.

Certaines bourses apparaissant dans le document peuvent être retirées sans préavis. Le montant indiqué peut également être modifié ou varier d'une année à l'autre.

Pour chaque bourse, l'information pertinente à la soumission des candidatures (procédure, date et endroit du dépôt des dossiers, conditions de recevabilité, critères d'attribution) est diffusée en temps opportun auprès des étudiants.

Une bourse peut ne pas être remise si les candidatures reçues ne répondent pas aux critères demandés. Dans ce cas, la bourse est reportée.

Conditions de recevabilité des bourses

La sélection des bourses pour lesquelles il postule revient à chaque étudiant et doit être faite de façon sérieuse. Pour chacune des bourses pour laquelle il soumet son dossier, **l'étudiant a la responsabilité de s'assurer qu'il remplit les conditions de recevabilité précisées dans le document. L'étudiant qui ne respecte pas cette directive court le risque de voir son dossier retiré de l'ensemble du concours des bourses**, car ceci surcharge les ressources administratives de la Faculté.

Étudiants étrangers

Si vous résidez actuellement à l'étranger, que vous n'êtes pas encore inscrit dans notre Faculté et que vous désirez poursuivre des études en droit à l'Université de Montréal, sachez que les bourses présentées sur ce site ne vous sont pas destinées. Pour obtenir des renseignements sur les aides offertes aux étudiants étrangers, veuillez contacter le [Bureau des étudiants internationaux](#).

Renseignements

Le concours du trimestre d'automne se tient au mois de septembre et celui du trimestre d'hiver au mois de janvier. Les étudiants sont avisés de l'ouverture du concours par courriel. Les dates et les montants seront mis à jour lors de l'envoi du courriel. Vous aurez au moins 10 jours pour constituer votre dossier.

Le candidat doit remettre un dossier complet. Il ne sera pas donné suite aux dossiers incomplets ou transmis en retard.

Le dossier complet de candidature comprend les documents suivants :

- Le formulaire de candidature aux bourses rempli en ligne;
- Les copies de tous vos relevés de notes (non officiels acceptés) des 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, peu importe l'université ou les cours/programmes qui ont été suivis. Pour les étudiants inscrits au 1^{er} trimestre du baccalauréat et qui n'ont pas encore de relevé de notes émis par l'université, fournir le relevé de notes du Cégep;
- Votre curriculum vitæ;
- Une lettre de motivation adressée à l'attention du Comité des bourses et adaptée, dans la mesure du possible, aux critères de sélection de la bourse sollicitée (**cette lettre doit obligatoirement être rédigée en français**);
- Lorsque demandée dans les critères d'attribution de la bourse, une lettre adressée au Comité des bourses, démontrant que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme d'études;
- Le formulaire [État des revenus et des dépenses obligatoire](#) pour les bourses d'aide financière : bourses Accessibilité AED et FIEFDUM, ainsi que les pièces justificatives afférentes.
- Tout autre document ou renseignement que vous jugez pertinent.

Les candidats aux études supérieures doivent également joindre à leur dossier les documents suivants :

- Une brève description du projet de recherche ou du mémoire;
- Un échéancier détaillé de recherche et de rédaction (plan global d'études [maîtrise](#) ou plan global d'études [doctorat](#));
- Une lettre d'appréciation du directeur ou de la directrice de recherche*.

* Les lettres d'appréciation, adressées au Comité des bourses, peuvent être envoyées directement par [courriel](#) par le directeur ou en format papier sous enveloppe scellée à l'attention de Mme Sandy-Line Thezenas au bureau A-9478.

Les dossiers doivent être déposés sur StudiUM (excluant le formulaire de demande de bourses rempli en ligne**) en format .pdf à la date prévue dans l’avis de concours. Même si vous posez votre candidature sur plusieurs bourses, une seule copie de chaque document demandé est requise.

****Une fois rempli, vous n’avez pas à imprimer ni à envoyer le formulaire de candidature aux bourses.**

Pour faciliter le traitement des dossiers, **il est obligatoire** d’utiliser la nomenclature ci-dessous pour le dépôt de vos documents sur StudiUM. Les dossiers qui ne se conforment pas à cette directive seront retirés du concours des bourses.

01_Notes_nom.pdf	Tous vos relevés de notes en un seul fichier PDF
02_CV_nom.pdf	Curriculum vitæ
03_Motivation_nom.pdf (Une lettre par bourse ou une lettre générale est acceptée. Une lettre par bourse sera nommée, par exemple : 03_Motivation_Tremblay_Gold.pdf.)	Lettre de motivation en français
04_Autres_nom.pdf	Tout autre document pertinent
05_Besoins_financiers_nom.pdf	Lettre adressée au comité démontrant les difficultés financières
Pièces supplémentaires pour les cycles supérieurs :	
06_Projet_nom.pdf	Description du projet de recherche ou de mémoire
07_Echeancier_nom.pdf	Échéancier de travail ou plan global d’études
08_Appreciation_nom.pdf	Lettre d’appréciation du directeur de recherche
Pièces demandées pour les bourses de l’AED et du FIEFDUM :	
09_Revenus_depenses_nom.pdf	Formulaire d’état des revenus et dépenses (obligatoire pour les bourses Accessibilité AED et FIEFDUM)
10_Pieces_justificatives_nom.pdf	Toutes les pièces justificatives relatives aux revenus et dépenses déclarés dans le formulaire (factures, bail, etc.)

(nom = votre nom de famille seulement - ne pas mettre les accents)

Concours d'automne

Bourse Implication ACSED – 2^e ou 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise ou de doctorat

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 500 \$ à chacun des trimestres

Conditions de recevabilité

L'étudiant qui satisfait aux critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- au moment de l'attribution de la bourse, être inscrit dans un programme des cycles supérieurs à titre d'étudiant régulier à temps plein;
- ne pas être membre de l'exécutif du Conseil d'administration de l'ACSED ou des comités affiliés au moment de l'attribution de la bourse.

Critère d'attribution

Le principal critère d'attribution de cette bourse est :

- l'implication de l'étudiant au sein de la vie étudiante et académique de la Faculté ou l'implication au sein de la vie de la communauté.

En cas d'égalité entre les candidats suite à leur implication au niveau facultaire ou communautaire, les résultats académiques pourront être pris en compte pour départager les candidats. Toutefois, les résultats académiques ne devront jamais primer sur le critère d'attribution principal. Si aucune candidature ne rencontre le profil recherché, le montant de la bourse sera reporté pour une attribution ultérieure.

Bourse Accessibilité AED – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant ayant terminé sa 1^{re} ou 2^e année du baccalauréat

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 500 \$ à chacun des trimestres

Conditions de recevabilité

L'étudiant qui satisfait aux critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- avoir terminé au cours de l'année précédente sa 1^{re} ou 2^e année de baccalauréat;
- au moment de l'octroi de la bourse, être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein, audit programme.

Critère d'attribution

Le principal critère d'attribution de cette bourse est :

- les besoins financiers de l'étudiant, détaillés dans le formulaire [État des revenus et dépenses](#).

En cas d'égalité entre les candidats suite à l'appréciation de leurs besoins financiers, les résultats académiques pourront être pris en compte pour départager les candidats. Toutefois, les résultats académiques ne devront jamais primer sur le critère d'attribution principal. Si aucune candidature ne rencontre le profil recherché, le montant de la bourse sera reporté pour une attribution ultérieure.

Bourse Implication AED – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant ayant terminé sa 1^{re} ou 2^e année du baccalauréat

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 500 \$ à chacun des trimestres

Conditions de recevabilité

L'étudiant qui satisfait aux critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- avoir terminé au cours de l'année précédente sa 1^{re} ou 2^e année de baccalauréat;
- au moment de l'octroi de la bourse, être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein, audit programme;
- avoir maintenu une moyenne cumulative supérieure à 2,0 au cours de ses études;
- ne pas avoir été membre du Comité exécutif de l'AED au cours de l'année précédant l'octroi.

Critère d'attribution

Le principal critère d'attribution de cette bourse est :

- l'implication de l'étudiant au sein de la vie étudiante et académique de la Faculté ou l'implication active au sein de la communauté.

En cas d'égalité entre les candidats suite à l'appréciation qualitative et quantitative de leur implication, les résultats académiques pourront être pris en compte pour départager les candidats. Toutefois, les résultats académiques ne devront jamais primer sur le critère d'attribution principal. Si aucune candidature ne rencontre le profil recherché, le montant de la bourse sera reporté pour une attribution ultérieure.

Bourse FIEFDUM (Fonds spécial de dépannage du Fonds d'investissement étudiant) – Tous les cycles

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Description et conditions de recevabilité

Grâce au FIEFDUM, les étudiants qui poursuivent des études à la Faculté tout en surmontant d'importantes difficultés d'ordre économique peuvent obtenir une aide financière qui prend la forme d'une contribution au paiement des frais de scolarité. La somme est donc versée directement au registrariat et non à l'étudiant. Le montant de cette contribution est déterminé au cas par cas, mais ne devrait pas dépasser **1 000 \$**. Une moyenne générale cumulative minimum de 2,0 sur 4,3 est requise au moment du dépôt de la candidature.

Motivation et intérêts

À joindre à votre dossier (1 seul exemplaire original requis) :

- une lettre exposant les motifs pour lesquels cette bourse devrait vous être accordée, en fonction des critères d'attribution, et l'utilisation que vous entendez en faire;
- la description la plus complète possible de vos revenus (employeurs, parents, bourses, etc.) et de vos dépenses pour la présente année scolaire en remplissant le formulaire [État des revenus et dépenses](#), accompagné **des pièces justificatives** démontrant que vous avez un besoin d'aide financière (factures, bilan financier, état de compte, bail, etc.).

Si le candidat à la bourse FIEFDUM a déjà reçu de l'aide financière de la Faculté, prière d'indiquer le montant reçu.

- une **photocopie** de votre relevé de notes de 1^{er}, de 2^e ou de 3^e cycle en droit, incluant les résultats du début de la présente année scolaire;
- un curriculum vitæ détaillé.

IMPORTANT : Veuillez noter que **les délais de paiement peuvent être longs**. Par conséquent, si une bourse vous est attribuée, nous vous recommandons de régler quand même vos frais de scolarité afin d'éviter votre désinscription. La somme versée au registrariat vous offrira ainsi un crédit pour une future session.

Les bourses FIEFDUM sont attribuées par le Conseil de la Faculté de droit, sur recommandation du Comité du FIEFDUM.

Bourse pour étudiants en difficulté – Tous les cycles

Réциpiendaire : Étudiant inscrit à temps plein ou à temps partiel au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle qui surmonte une difficulté particulière d'ordre personnel, social ou économique tout en poursuivant ses études en droit avec succès

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Nombre de bourses : Cinq (5) bourses par trimestre

Valeur : 2 000 \$

Présentation

À la suite d'une campagne de sollicitation auprès des diplômés de la Faculté de droit qui s'est déroulée au printemps 2018, un fonds de bourses pour étudiants en difficulté a été créé. Cette bourse vise à encourager un ou des étudiants à poursuivre leurs études en droit avec succès, tout en surmontant une difficulté particulière d'ordre personnel, social ou économique.

Condition de recevabilité

- être inscrit à temps plein ou à temps partiel au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle à la Faculté de droit au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critère d'attribution

- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, l'existence d'une difficulté particulière d'ordre personnel, social ou économique, et la nécessité d'une aide financière pour poursuivre ses études avec succès.

Bourse Alan-B.-Gold – 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de doctorat

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 25 000 \$

Présentation

La Bourse Alan-B.-Gold, une des plus importantes au Québec, est destinée à encourager un étudiant de doctorat à mener à terme la rédaction de sa thèse.

Cette bourse est générée par le Fonds Alan-B.-Gold, créée pour rendre hommage à l'Honorable Alan B. Gold. Diplômé de l'Université de Montréal en 1941, avocat depuis 1942, il a poursuivi sa carrière dans la magistrature, comme juge, d'abord à la Cour du District en 1961 puis juge à la Cour provinciale en 1965, ensuite juge en chef de la Cour du Québec et de la Cour supérieure, pour revenir enfin à la pratique du droit. Juriste innovateur, il a participé à la création du Bureau de l'assistance juridique (maintenant l'Aide juridique) et s'est toujours intéressé aux modes alternatifs de règlement des conflits. Outre sa carrière juridique, il a contribué de façon exceptionnelle à la vie culturelle et sociale de Montréal.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au programme de doctorat au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de compléter le programme d'études.

La bourse sera remise en **deux versements**, le premier lors de la divulgation du nom du boursier et le second, selon les spécifications émises dans la lettre au réципиendaire.

Bourse André-Bachand – Tous les cycles

Réципиendaire : Étudiant inscrit au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle

Domaine : Implication universitaire et communautaire

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 2 500 \$

Présentation

La Bourse André-Bachand vise à récompenser et encourager un étudiant s'étant distingué par son implication à l'Université de Montréal ou dans la communauté. Cette bourse s'inscrit dans la poursuite de l'œuvre de M^e André Bachand, qui, pendant 35 ans, a œuvré au développement et à la reconnaissance internationale de l'Université de Montréal, ayant occupé les fonctions d'adjoint au recteur, de directeur des relations extérieures et de directeur du Fonds de développement de l'Université de Montréal. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1941 et de HEC Montréal en 1942, M^e Bachand a été l'architecte du Fonds de développement de l'Université de Montréal, devenu le BDRD, et maintenant Réseau des diplômés et des donateurs de l'Université de Montréal, qui a pour mission, depuis 1960, de canaliser le sentiment philanthropique à l'Université de Montréal, permettant notamment la création de nouvelles bourses pour les étudiants, et de développer ce même sentiment auprès des diplômés. L'attribution de cette bourse servira à encourager une nouvelle génération d'étudiants à s'investir dans l'institution qui les a formés, par l'aide financière qu'elle leur consentira, mais surtout, par le modèle qu'elle leur donnera en la personne d'André Bachand.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- avoir fait preuve, à l'image d'André Bachand, d'une implication remarquable dans la communauté universitaire et/ou dans son milieu de vie, que ce soit dans le cadre de ses études ou de ses activités non académiques et en tant que citoyen;
- posséder un bon dossier scolaire.

NB : Si deux candidatures s'avéraient équivalentes, il pourrait être tenu compte du **besoin d'aide financière** dans la sélection du réципиendaire.

Bourse André Biron – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au baccalauréat en droit présentant un excellent dossier académique et démontrant un intérêt pour le droit administratif.

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 3 500 \$

Présentation

La bourse André Biron vise à encourager des étudiants ayant un intérêt pour le droit administratif. Le donateur, natif de Drummondville, est diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal (1955), où il a reçu de nombreuses distinctions dont la licence en droit *magna cum laude*, la médaille du Gouverneur général décernée à l'étudiant classé premier lors des examens de licence ainsi que la médaille du Barreau de Paris attribuée à l'étudiant classé premier en droit civil lors des examens. Il a été nommé juge de la Cour supérieure du Québec en 1977 et il y a siégé pendant dix-sept ans, œuvrant dans tous les domaines du droit. Puis, de 1995 jusqu'à sa retraite en 2004, il a siégé à la Cour d'appel du Québec à titre de juge ad hoc.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à temps plein au programme de baccalauréat en droit et avoir réussi avec succès le cours de droit administratif général (DRT-2501);
- démontrer la nécessité d'une aide financière;
- être originaire de la région de Drummondville, centre du Québec;

Critères d'attribution

- posséder un excellent dossier scolaire.

Bourse Fasken en droit civil – 2^e cycle

Réципиendaire : Étudiant du 2^e cycle en droit poursuivant un projet de recherche en droit civil, ayant démontré des besoins financiers et affichant un bon dossier scolaire

Domaine : Droit civil

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 5 000 \$

Présentation

La Bourse Fasken a pour but d'encourager un étudiant inscrit au 2^e cycle en droit à poursuivre un projet de recherche approfondie en droit civil. Le cabinet Fasken, qui compte dans ses rangs un très grand nombre de diplômés de la Faculté de droit, soutient, par cette bourse, l'avancement du droit civil au Québec, comme il le fait depuis plusieurs années par l'entremise de son appui aux activités de la Chaire Jean-Louis Baudouin. L'attribution de la bourse contribuera à former les prochaines générations de chercheurs dans le domaine du droit civil, dont l'évolution est tout à la fois le fruit de la mutation des rapports entre les personnes, et l'un de ses principaux vecteurs.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au 2^e cycle au moment de la demande et de l'attribution de la bourse;
- avoir été inscrit, au cours de l'année universitaire, à l'un ou l'autre des trimestres d'automne ou d'hiver.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- avoir démontré, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière lui permettant de compléter son programme d'études à la maîtrise;
- orienter son projet de recherche en droit civil.

La bourse sera remise en **deux versements**, le premier lors de la divulgation du nom du boursier et le second, lors de l'obtention du diplôme.

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Bourse Fayez Elian – Tous les cycles

Réципиendaire : Étudiant inscrit au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 2 000 \$

Présentation

Par l'octroi de la bourse Fayez Elian, le donateur souhaite encourager un étudiant à poursuivre ses études à la Faculté de droit. Le donateur témoigne, par la création de cette bourse, de son intérêt pour la mission d'excellence de la Faculté et désire souligner le passage réussi de son fils, Fayez Elian à la Faculté.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de compléter le programme d'études.

Bourse Gowling WLG – 1^{er} cycle

Réципиентаire : Étudiant inscrit en 2^e année du baccalauréat et avoir complété au minimum 30 crédits

Domaine : Droit des affaires

Attribution : Trimestre d'automne

Nombre de bourses : 2

Valeur : 2 500 \$ chacune

Présentation

Gowling WLG est un cabinet juridique international en constante évolution comptant plus de 1400 professionnels juridiques avec 18 bureaux répartis dans l'ensemble du monde. Nos équipes travaillent en partenariat avec nos clients et œuvrent pour constamment accroître la portée de leurs expertises. Pour ce faire, nous souhaitons puiser dans un vaste bassin diversifié de jeunes talents. C'est pourquoi nous accordons une place si importante à notre programme de formation et d'encadrement des étudiants et stagiaires en droit ainsi qu'à l'accompagnement des leaders de demain.

Voici ce qui nous distingue :

- * une approche axée sur des secteurs d'activités en croissance;
- * un modèle de prestation de services axé sur la créativité, la collaboration et la valeur ajoutée;
- * une culture qui prône le travail d'équipe, l'innovation et la diversité;
- * une forte présence dans les plus importants marchés juridiques du monde.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein en 2^e année du baccalauréat et avoir complété au minimum 30 crédits;

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique;
- avoir démontré un esprit novateur ou d'entrepreneuriat dans le cadre d'un projet au sein de l'université ou dans un contexte extracurriculaire.

Source : [SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études](#)

Bourse d'excellence Heenan Blaikie – 2^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit dans un programme de maîtrise

Attribution: Trimestre d'automne

Valeur: 10 000 \$

Présentation

Heenan Blaikie souhaite aider la Faculté de droit de l'Université de Montréal dans la réalisation de sa mission d'enseignement et de recherche. La remise d'une bourse est l'avenue choisie par le cabinet pour témoigner de son appui. Ce fonds a été mis sur pied en 2012 grâce à l'apport du cabinet et des diplômés de la Faculté qui y œuvraient.

Condition de recevabilité

- être inscrit dans un programme de 2^e cycle à la Faculté de droit de l'Université de Montréal au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un excellent dossier scolaire;
- orienter son projet de recherche vers un sujet juridique d'intérêt, que ce soit en regard de la législation provinciale ou fédérale, et susceptible d'influencer le développement de la pratique du droit;
- démontrer par une lettre adressée au comité des bourses, la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de compléter le programme d'études à la maîtrise et d'obtenir un diplôme de 2^e cycle.

La bourse sera remise en **deux versements**, le premier lors de la divulgation du nom du boursier et le second, lors de l'obtention du diplôme.

Prix Herbert Marx pour excellence en rédaction juridique – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de baccalauréat

Domaine : Droit public (droit constitutionnel et libertés publiques)

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 1 000 \$

Présentation

Anciennement professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, puis ministre de la Justice du Québec et juge à la Cour supérieure du Québec, l'honorable Herbert Marx est l'auteur de plusieurs textes juridiques remarquables, dont un ouvrage de référence en droit constitutionnel, coécrit avec le professeur François Chevette. Par l'attribution de ce prix, le donateur souhaite encourager la poursuite de l'excellence des étudiants du baccalauréat en droit dans le domaine du droit public, en particulier en droit constitutionnel et droit des libertés publiques.

Conditions de recevabilité

- l'étudiant doit soumettre dans son dossier de candidature au présent concours de bourses un travail de rédaction en droit public, en particulier en droit constitutionnel ou libertés publiques, produit dans le cadre d'un cours offert à la Faculté de droit;
- l'étudiant devra avoir été inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein pendant le trimestre où le travail a été remis.

Critère d'attribution

Le travail se distinguera par son excellence, notamment quant à l'originalité du sujet, l'exhaustivité de la recherche, la structure du raisonnement et la qualité de l'expression écrite, y compris au niveau du vocabulaire, de la grammaire et de la syntaxe.

Bourse Irénée-Lagarde – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de baccalauréat

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 3 000 \$

Présentation

La Bourse Irénée-Lagarde en droit criminel est destinée à honorer la mémoire de feu Irénée Lagarde, diplômé en droit de notre Faculté en 1930. Le donateur a choisi d'aider l'Université de Montréal dans la réalisation de sa mission d'enseignement et de recherche par la création d'une bourse d'excellence en droit criminel.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au baccalauréat au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un dossier académique supérieur à la moyenne;
- avoir un intérêt marqué pour le droit criminel.

Bourse Jacques-Brossard – 2^e ou 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise ou de doctorat dont le projet de recherche porte sur les formes nouvelles et futures du fédéralisme interne et international, ce qui inclut la gouvernance des sociétés complexes ou organisations supranationales

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 15 000 \$

Présentation

Décédé en août 2010, le professeur Jacques Brossard a laissé sa marque durant sa carrière et il restera bien vivant par son geste de générosité envers les étudiants de la Faculté. Le professeur Brossard avait prévu par testament la création de bourses d'études en droit et en littérature. À cet effet, une bourse annuelle sera attribuée à des étudiants des cycles supérieurs dont les travaux porteront sur les formes nouvelles et futures du fédéralisme interne et international, ce qui inclut la gouvernance des sociétés complexes ou organisations supranationales.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein aux cycles supérieurs.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- orienter son projet de recherche sur les formes nouvelles et futures du fédéralisme interne et international, ce qui inclut la gouvernance des sociétés complexes ou organisations supranationales.

La bourse sera remise en **deux versements**, le premier lors de la divulgation du nom du boursier et le second, en juin suivant le trimestre de l'obtention de la bourse, après examen d'un bref exposé écrit de votre part présentant l'état d'avancement de votre projet de recherche.

Bourse Juliette-Barcelo – 2^e ou 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiante inscrite au programme de maîtrise ou de doctorat

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 1 000 \$

Présentation

Madame Barcelo, qui fut secrétaire générale de l'Université de 1972 à 1980, a émis le souhait, par la remise de cette bourse, d'encourager les femmes ayant obtenu leur diplôme de baccalauréat à poursuivre leurs études en droit à la maîtrise ou doctorat. Décédée en janvier 2015, son généreux legs à la Faculté a permis de remettre une première bourse à une bachelière de la Faculté à l'automne 2015.

Conditions de recevabilité

- être de sexe féminin;
- être inscrite à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- démontrer par une lettre adressée au comité des bourses la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de compléter le programme d'études.

Bourse McMillan pour l'excellence et le leadership – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit en 2^e ou 3^e année du baccalauréat et avoir complété l'ensemble des cours obligatoires de la 1^{re} du baccalauréat

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 2 000 \$

Présentation

Tant par le savoir spécialisé qu'ils détiennent des règles de droit et du fonctionnement du système juridique que du rôle que leur confie la société, les professionnels du droit sont appelés à occuper des fonctions de leadership tout au long de leur carrière : les rangs des facultés de droit ont produit, successivement, des leaders du monde politique, des affaires, de la société civile, et d'innombrables autres domaines. Or, même hors de ces fonctions précises, les juristes doivent fréquemment faire preuve de leadership auprès des gens, des entreprises ou des gouvernements qu'ils conseillent. Experts de la prise de décision, leur rôle consiste non seulement à équilibrer de façon durable des intérêts réciproques, mais également à rallier les personnes auprès de qui ils interviennent aux idées et solutions qu'ils proposent.

Cabinet d'envergure internationale, dont le bureau montréalais a été fondé en 1951, McMillan souhaite, par cette bourse, encourager les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal à développer des habiletés de leadership dans des contextes variés, qui leur serviront tout au long de leur carrière. Le cabinet McMillan espère, en outre, que ces habiletés s'intégreront à leur formation autant que le savoir acquis dans le cadre des cours, et seront ainsi garantes de leur succès comme juristes, mais également comme membres engagés de la société.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au moment de la demande et de l'attribution de la bourse;
- être en 2^e ou 3^e année du baccalauréat en droit et avoir complété l'ensemble des cours obligatoires de la 1^{re} année.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- s'être distingué par son leadership dans des activités parascolaires et communautaires, incluant des activités à l'extérieur de la Faculté de droit.

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Bourse Michel Lassonde en droit des affaires – 2^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise ou au D.E.S.S. en droit des affaires

Domaine : Droit des affaires

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 5 000 \$

Présentation

L'honorable Michel Lassonde est profondément convaincu de l'importance primordiale du droit des affaires dans le développement de la société québécoise. Par la création d'un fonds de bourses, il veut apporter une aide financière aux meilleurs étudiants inscrits aux programmes de 2^e cycle en droit des affaires de la Faculté. L'honorable Michel Lassonde témoigne, par la création de ce fonds, de son intérêt soutenu pour la mission d'excellence de la Faculté de droit et de sa générosité exceptionnelle en faveur des étudiants et étudiantes.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au programme de maîtrise ou D.E.S.S. en droit des affaires au moment de la demande et de l'attribution de la bourse;
- être domicilié au Québec depuis au moins sept (7) ans afin de développer les talents, les compétences et la relève dans notre communauté.

Critère d'attribution

- posséder un dossier scolaire de haut niveau.

Bourse Michèle Stanton-Jean – 2^e ou 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiante inscrite dans un programme d'études supérieures à temps plein ou à temps partiel dont le mémoire de maîtrise ou la thèse de doctorat porte sur le droit et l'éthique

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 2 000 \$

Présentation

La bourse Michèle Stanton-Jean vise à encourager des étudiantes dont le mémoire de maîtrise ou la thèse de doctorat porte sur le droit et l'éthique, à poursuivre à temps plein ou à temps partiel un programme d'études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Par cette bourse, la donatrice souhaite que des femmes puissent œuvrer, comme elle l'a fait au cours de sa carrière, au bien commun, et ce, dans différents domaines, dont l'émancipation de la femme, l'éducation des adultes et l'éthique.

Conditions de recevabilité

- être de sexe féminin;
- étudiante inscrite dans un programme d'études supérieures à temps plein ou à temps partiel dont le mémoire de maîtrise ou la thèse de doctorat porte sur le droit et l'éthique.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de compléter le programme d'études.

Bourse Monique-Ouellette – 2^e ou 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit dans un programme d'études supérieures en droit civil ou dont le mémoire ou la thèse porte sur un sujet relié au droit civil, aux sciences biologiques ou au droit des personnes

Domaine : Droit civil, sciences biologiques ou des personnes

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 3 000 \$

Présentation

Comme son nom l'indique, cette bourse est offerte pour rendre hommage à la carrière remarquable de Monique Ouellette qui a œuvré comme professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1969 à 1995. Son enseignement et ses nombreuses publications ont principalement porté sur la responsabilité civile, sur le droit des personnes et de la famille, ainsi que sur les relations entre le droit et les sciences biologiques.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein ou partiel dans un programme d'études supérieures à la Faculté de droit;
- faire des études en droit civil ou être inscrit à la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse portant sur un sujet de droit civil, ou un sujet relié au droit civil et aux sciences biologiques concernant les personnes et le droit des personnes.

Critère d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire.

Bourse Nabil N. Antaki – 2^e ou 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit à la maîtrise ou au doctorat présentant un excellent dossier académique et dont le sujet de recherche porte sur la résolution pacifique et originale des conflits internes ou internationaux de nature économique, politique ou sociale

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 2 000 \$ (selon les disponibilités du fonds)

Présentation

La bourse Nabil N. Antaki vise à encourager des étudiants à poursuivre un projet de recherche portant sur la résolution pacifique et originale des conflits internes ou internationaux de nature économique, politique ou sociale. Le donateur, éminent juriste et esprit réformiste, a grandement contribué au développement du droit des affaires et des marchés financiers au Québec, ainsi qu'au droit des modes alternatifs de règlement des différends. Après une longue carrière à l'Université Laval, il a été pendant quinze ans professeur invité à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, où il a été directeur associé du Centre de droit des affaires et du commerce international.

Condition de recevabilité

- être inscrit à temps plein ou à temps partiel à la maîtrise ou au doctorat et mener des recherches sur la résolution pacifique et originale des conflits internes ou internationaux de nature économique, politique ou sociale.

Critères d'attribution

- posséder un excellent dossier scolaire;
- le critère des besoins financiers pourrait être utilisé pour départager deux candidatures équivalentes.

Bourse Osler en droit des affaires – 2^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise en droit des affaires

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 5 000 \$

Présentation

La bourse Osler en droit des affaires est destinée à accompagner financièrement un étudiant du programme de maîtrise en droit des affaires. Le cabinet Osler et les diplômés de la Faculté y travaillant ont contribué au financement de cette bourse d'études pour encourager l'excellence en droit des affaires.

Condition de recevabilité

- étudiant inscrit à temps plein au programme de maîtrise en droit des affaires lors de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critère d'attribution

- posséder un dossier scolaire de haut niveau.

La bourse sera remise en **deux versements**, le premier lors de la divulgation du nom du boursier et le second, lors de l'obtention du diplôme.

Bourse d'excellence Pierrette Rayle – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant nouvellement admis au programme du baccalauréat à la Faculté de droit

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 3 500 \$

Présentation

Avant l'instauration des cégeps, seul le cours classique donnait accès à l'université. Il fallait, dès la fin des études primaires, délaissier la voie menant à la délivrance d'un diplôme en 11^e année et renoncer à l'entrée sur le marché du travail en faveur d'un cheminement à travers le cours classique qui débutait en 8^e année et durait... huit ans! Ce projet comportait un double défi pour quiconque résidait dans une région éloignée des grands centres : les coûts inhérents à un enseignement dans un établissement privé et l'éloignement, puisque le cours classique n'était pas offert aux jeunes filles résidant sur la Rive-Sud, d'où est originaire Mme Rayle. Pourtant, au printemps 1989, Mme Rayle obtenait de la Faculté sa licence en droit avec « grande distinction » et remportait la Médaille d'or du Gouverneur général du Canada pour la meilleure performance en droit. Elle fut la première de sa famille à décrocher un diplôme universitaire. À l'issue de ses études, elle entreprit une brillante carrière en droit de la famille au sein de l'étude maintenant connue sous le nom de Fasken et en fut la première femme associée. Première femme bâtonnière du Barreau de Montréal et première présidente de l'Hôpital de Montréal pour enfants, elle fut nommée juge à la Cour supérieure en 1995 et promue à la Cour d'appel en 2002.

Elle est toujours restée proche de son alma mater, l'Université de Montréal, en y donnant des cours et en y faisant des dons réguliers au cours des ans. Par cette bourse d'admission, la donatrice souhaite encourager des candidates et des candidats aux études en droit provenant de l'extérieur de Montréal à poursuivre dans ce domaine et à y exceller pour leur épanouissement personnel et le mieux-être de la société québécoise et canadienne.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à temps plein au 1^{er} trimestre de la 1^{re} année du programme de baccalauréat de la Faculté de droit;
- démontrer la nécessité d'une aide financière;
- **être domicilié dans la région administrative de la Montérégie** au moment de la demande d'admission au baccalauréat en droit.

Critère d'attribution

- posséder un dossier scolaire de haut niveau.

Source : [SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études](#)

Bourse Raphaël H. Schachter, c.r., Ad. E. – Tous les cycles

Réципиendaire : Étudiant inscrit à temps plein au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle

Attribution : Trimestre d'automne

Domaine : Droit pénal et criminel

Valeur : 3 000 \$

Présentation

La Bourse Raphaël H.-Schachter, c.r., Ad. E. vise à appuyer les initiatives étudiantes dans le domaine du droit pénal et criminel. En outre, elle encourage les étudiants à développer, par ces activités, une plus grande conscience sociale, à l'image de M^e Schachter, qui a connu une carrière distinguée en droit pénal et criminel. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Raphaël H. Schachter a été procureur de la couronne au provincial et au fédéral, avant de se joindre au cabinet montréalais Lavery, où il a contribué à lancer le premier secteur de droit pénal et criminel au sein d'un grand cabinet au Québec. Pour ses nombreuses contributions au droit pénal et criminel et pour son implication constante dans la communauté, il été nommé Conseiller de la Reine en 1986 et Avocat émérite au Barreau du Québec en 2011. La remise d'une bourse est l'avenue qu'il a choisie pour manifester son appui à la formation académique, professionnelle, mais aussi sociale des étudiants en droit.

Conditions de recevabilité

- étudiant ou groupe d'étudiants inscrit(s) à titre d'étudiant(s) régulier(s) à temps plein au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle;
- un groupe formé d'étudiants inscrits à temps plein au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle (il s'agit dans ce cas-ci d'un comité, d'une association ou d'un autre regroupement d'étudiants dont la mission touche au droit pénal et criminel).

Critères d'attribution

- posséder un ou des dossiers académiques de très bonne qualité;
- manifester un intérêt marqué pour le droit criminel et le droit pénal.

Source : [SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études](#)

Bourse Réjane-Laberge-Colas en droit de la famille – 2^e ou 3^e cycle

Réципиентаire : Étudiant inscrit aux cycles supérieurs dont le projet de recherche porte sur le droit de la famille ou de l'enfant

Domaine : Droit de la famille ou droit de l'enfant

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur: 2 000 \$

Présentation

Diplômée en 1951 de la Faculté de droit, l'Honorable Réjane Laberge-Colas exerça comme avocate principalement en droit commercial. Elle fut présidente fondatrice de la Fédération des Femmes du Québec. Première femme nommée juge à une cour supérieure au Canada, elle fut très active en droit de la famille durant sa carrière à la magistrature. Mariée à Me Émile Colas, elle est mère de trois enfants. En raison de son attachement à l'Université de Montréal et pour souligner sa remarquable contribution à l'avancement du droit de la famille et le modèle qu'elle constitue pour les futures générations, l'Honorable Réjane Laberge-Colas et M^e Émile Colas ont créé un fonds doté qui permet d'offrir annuellement une bourse en droit de la famille.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein aux cycles supérieurs au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- orienter son projet d'études au droit de la famille ou au droit de l'enfant;
- démontrer son engagement social dans la communauté.

Bourse Robinson Sheppard Shapiro – Tous les cycles

Réципиendaire : Étudiant ou groupe d'étudiants inscrit(s) au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle

Domaine : Concours de plaidoirie ou activités académiques de haut niveau

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 5 000 \$

Présentation

Robinson Sheppard Shapiro (RSS) est un cabinet multidisciplinaire dédié à l'excellence professionnelle qui fournit un service personnalisé de haute qualité, axé sur les solutions. Créé en 1921, RSS dispose d'une équipe d'avocats polyvalents, qui offrent une expertise dans de multiples domaines du droit à une clientèle variée. Les avocats et diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal qui y œuvrent ont contribué à mettre sur pied ce fonds afin d'accompagner financièrement les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Conditions de recevabilité

- étudiant ou groupe d'étudiants inscrit(s) à titre d'étudiant(s) régulier(s) à temps plein à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (tous cycles) pendant le trimestre où la bourse est remise;
- l'étudiant(e) ou le groupe d'étudiants doit s'être distingué soit :
 - dans un concours de plaidoirie existant, en ayant obtenu un prix ou une récompense particulière;
 - dans une autre activité académique externe, telle que les concours de rédaction, le Prix Henri Capitant, prix de l'APDQ, concours des Cahiers de propriété intellectuelle, etc. (liste non exhaustive).

Critères d'attribution

- pertinence du concours ou d'autres activités académiques choisis dans le cadre d'études en droit;
- qualité et le sérieux du candidat ou des candidats.

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Bourse Roméo et Geneviève Valiquette Mondello – 1^{er} cycle (années paires seulement)

Réципиendaire : Étudiant inscrit en 2^e année du baccalauréat

Attribution : Biennale (en alternance avec Génie), au trimestre d'automne (**années paires seulement**)

Valeur : 1 500 \$

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein en 2^e année du baccalauréat au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire ;
- faire preuve de persévérance dans le cheminement scolaire.

Bourse Sean Finn – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au cours de droit fiscal du baccalauréat

Domaine : Droit fiscal

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 2 000 \$

Présentation

Cette bourse a été créée grâce à la contribution d'un généreux donateur désirant rester anonyme en l'honneur de M^e Sean Finn.

Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal (LL. L. 1981), M^e Finn a été nommé premier vice-président Affaires publiques, chef de la direction des Affaires juridiques et secrétaire général du Canadien National (CN) en décembre 2000. Depuis février 2003, il est également responsable des Affaires publiques, des Affaires gouvernementales et de la Gestion des risques au CN. Avant de se joindre au CN, Sean Finn était associé directeur en fiscalité auprès du cabinet d'avocats Lavery, de Billy, où il a travaillé dans les domaines de la planification fiscale canadienne et internationale, du financement transfrontalier, ainsi que du financement et de la restructuration des entreprises. De janvier 1989 à septembre 1990, il a été détaché par le cabinet Lavery, de Billy auprès de la Direction des décisions anticipées de Revenu Canada – Impôt à Ottawa, où il a exercé les fonctions d'agent supérieur des décisions. M^e Finn a été chargé de cours pendant 20 ans en législation et en politique fiscale au programme de maîtrise en fiscalité. Il a prononcé de nombreuses allocutions dans le cadre de conférences sur la fiscalité et est l'auteur de plusieurs publications traitant de questions fiscales tant fédérales que provinciales.

Condition de recevabilité

- être étudiant à temps plein, inscrit au cours de droit fiscal du programme de baccalauréat en droit de l'Université de Montréal

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- démontrer par un court texte, maximum une page, son intérêt pour le droit fiscal.

Source : [SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études](#)

Bourse Valérie-Castonguay – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de baccalauréat nécessitant une aide financière

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 1 000 \$

Présentation

La donatrice souhaite accompagner l'Université de Montréal dans sa mission d'enseignement et de recherche par la remise d'une bourse aux étudiants méritants. La donatrice désire honorer la mémoire de sa fille Valérie Castonguay, finissante à la Faculté et décédée accidentellement en 2008.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au baccalauréat au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un très bon dossier scolaire;
- démontrer la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de poursuivre des études en droit avec succès.

Prix de la contribution étudiante à la vie facultaire – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme du baccalauréat ayant complété au moins 65 crédits avec une moyenne générale d'au moins 2,0 sur 4,3

Attribution : Trimestre d'automne

Valeur : 650 \$

Conditions de recevabilité

Peut poser sa candidature tout étudiant qui a complété au moins soixante-cinq (65) crédits de cours dans le cadre du baccalauréat en droit de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Une moyenne générale cumulative d'au moins 2,0 sur 4,3 est exigée, telle que calculée à la date du dépôt de la candidature.

Critères d'attribution

Le prix visant à souligner **soit** une contribution importante à la vie facultaire, **soit** une contribution importante au développement ou au rayonnement de la Faculté, l'importance et l'intérêt de cette contribution sont le principal critère de choix du réципиendaire. L'importance qualitative et quantitative des interventions est notamment prise en considération.

Un dossier de candidature peut être présenté :

- par toute personne admissible à recevoir le prix, ou;
- par tout étudiant de la Faculté désirant soumettre la candidature d'une personne admissible à recevoir le prix.

Concours d'hiver

Bourse Implication ACSED – 2^e ou 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit aux cycles supérieurs

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 500 \$ à chacun des trimestres

Conditions de recevabilité

L'étudiant qui satisfait aux critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- être inscrit dans un programme des cycles supérieurs à temps plein, à titre d'étudiant régulier au moment de l'attribution de la bourse;
- ne pas être membre de l'exécutif du Conseil d'administration de l'ACSED ou des comités affiliés au moment de l'attribution de la bourse.

Critère d'attribution

Le principal critère d'attribution de cette bourse est:

- l'implication de l'étudiant au sein de la vie étudiante et académique de la Faculté ou l'implication au sein de la vie de la communauté.

En cas d'égalité entre les candidats suite à leur implication au niveau facultaire ou communautaire, les **résultats académiques** pourront être pris en compte pour départager les candidats. Toutefois, les résultats académiques ne devront jamais primer sur le critère d'attribution principal. Si aucune candidature ne rencontre le profil recherché, le montant de la bourse sera reporté pour une attribution ultérieure.

Bourse Accessibilité AED – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant ayant terminé sa 1^{re} ou 2^e année du baccalauréat

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 500 \$ à chacun des trimestres

Conditions de recevabilité

L'étudiant qui satisfait aux critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- avoir terminé au cours de l'année précédente sa 1^{re} ou 2^e année de baccalauréat;
- au moment de l'octroi de la bourse, être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein, audit programme.

Critère d'attribution

Le principal critère d'attribution de cette bourse est:

- les besoins financiers de l'étudiant, détaillés dans le formulaire [État des revenus et dépenses](#).

En cas d'égalité entre les candidats suite à l'appréciation de leurs besoins financiers, les **résultats académiques** pourront être pris en compte pour départager les candidats. Toutefois, les résultats académiques ne devront jamais primer sur le critère d'attribution principal. Si aucune candidature ne rencontre le profil recherché, le montant de la bourse sera reporté pour une attribution ultérieure.

Bourse Implication AED – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant ayant terminé sa 1^{re} ou 2^e année du baccalauréat

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 500 \$ à chacun des trimestres

Conditions de recevabilité

L'étudiant qui satisfait aux critères suivants peut déposer une demande de bourse :

- avoir terminé au cours de l'année précédente sa première ou deuxième année de baccalauréat;
- au moment de l'octroi de la bourse, être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein, audit programme;
- avoir maintenu une moyenne cumulative supérieure à 2,0 au cours de ses études;
- ne pas avoir été membre du Comité exécutif de l'AED au cours de l'année précédant l'octroi.

Critère d'attribution

Le principal critère d'attribution de cette bourse est :

- l'implication de l'étudiant au sein de la vie étudiante et académique de la Faculté ou l'implication active au sein de la communauté.

En cas d'égalité entre les candidats suite à l'appréciation qualitative et quantitative de leur implication, les **résultats académiques** pourront être pris en compte pour départager les candidats. Toutefois, les résultats académiques ne devront jamais primer sur le critère d'attribution principal. Si aucune candidature ne rencontre le profil recherché, le montant de la bourse sera reporté pour une attribution ultérieure.

Bourse FIEFDUM (Fonds spécial de dépannage du Fonds d'investissement étudiant) – Tous les cycles

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Description et conditions de recevabilité

Grâce au FIEFDUM, les étudiants qui poursuivent des études à la Faculté tout en surmontant d'importantes difficultés d'ordre économique peuvent obtenir une aide financière qui prend la forme d'une contribution au paiement des frais de scolarité. La somme est donc versée directement au registrariat et non à l'étudiant. Le montant de cette contribution est déterminé au cas par cas, mais ne devrait pas dépasser **1 000 \$**. Une moyenne générale cumulative minimum de 2,0 sur 4,3 est requise au moment du dépôt de la candidature.

Motivation et intérêts

À joindre à votre dossier (1 seul exemplaire original requis) :

- une lettre exposant les motifs pour lesquels cette bourse devrait vous être accordée, en fonction des critères d'attribution, et l'utilisation que vous entendez en faire;
- la description la plus complète possible de vos revenus (employeurs, parents, bourses, etc.) et de vos dépenses pour la présente année scolaire en remplissant le formulaire [État des revenus et dépenses](#), accompagné **des pièces justificatives** démontrant que vous avez un besoin d'aide financière (factures, bilan financier, état de compte, bail, etc.).

Si le candidat à la bourse FIEFDUM a déjà reçu de l'aide financière de la Faculté, prière d'indiquer le montant reçu.

- une **photocopie** de votre relevé de notes de 1^{er}, de 2^e ou de 3^e cycle en droit, incluant les résultats du début de la présente année scolaire;
- un curriculum vitæ détaillé.

IMPORTANT : Veuillez noter que **les délais de paiement peuvent être longs**. Par conséquent, si une bourse vous est attribuée, nous vous recommandons de régler quand même vos frais de scolarité afin d'éviter votre désinscription. La somme versée au registrariat vous offrira ainsi un crédit pour une future session.

Les bourses FIEFDUM sont attribuées par le Conseil de la Faculté de droit, sur recommandation du Comité du FIEFDUM.

Bourse pour étudiants en difficulté – Tous les cycles

Réципиendaire : Étudiant inscrit à temps plein ou à temps partiel au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle qui surmonte une difficulté particulière d'ordre personnel, social ou économique tout en poursuivant ses études en droit avec succès

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Nombre de bourses : Cinq (5) bourses par trimestre

Valeur : 2 000 \$

Présentation

À la suite d'une campagne de sollicitation auprès des diplômés de la Faculté de droit qui s'est déroulée au printemps 2018, un fonds de bourses pour étudiants en difficulté a été créé. Cette bourse vise à encourager un ou des étudiants à poursuivre leurs études en droit avec succès, tout en surmontant une difficulté particulière d'ordre personnel, social ou économique.

Condition de recevabilité

- être inscrit à temps plein ou à temps partiel au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle à la Faculté de droit au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critère d'attribution

- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, l'existence d'une difficulté particulière d'ordre personnel, social ou économique, et la nécessité d'une aide financière pour poursuivre ses études avec succès.

Bourse Alma Mater, Lorena-Cavalière, Kennedy-Deacon – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de baccalauréat

Attribution : Trimestre d'hiver

Nombre de bourses : 3

Valeur de chaque bourse : 2 200 \$

Bourse Alma Mater : 2 000 \$

Cette bourse est offerte suite à une sollicitation du doyen auprès de diplômés de la Faculté en 2018.

Bourse Lorena-Cavalière : 100 \$

La Fondation Lorena Cavalière a été créée en 1982 par des camarades de madame Lorena Cavalière, pour commémorer le courage de cette étudiante, atteinte d'une maladie incurable durant sa 3^e année de droit, et qui a utilisé ses derniers mois à terminer ses études et obtenir sa licence en droit.

Bourse Kennedy-Deacon : 100 \$

Le Fonds Madeleine-Kennedy-Deacon a été créé en 1978, grâce à un legs particulier fait par madame Madeleine Kennedy-Deacon à l'Université, à l'intention de la Faculté de droit.

Conditions de recevabilité

- Ces bourses sont attribuées à des personnes qui réussissent à poursuivre leurs études en droit avec succès, tout en surmontant une « difficulté particulière » d'ordre personnel, social ou économique. La qualité du dossier demeure un critère d'attribution. Une moyenne générale minimale de « C » (2,0 sur 4,3) est donc requise au moment du dépôt de la candidature.

Bourse André-Bachand – Tous les cycles

Réципиendaire : Étudiant inscrit au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle

Domaine : Implication universitaire et communautaire

Attribution : Trimestres d'automne et d'hiver

Valeur : 2 500 \$

Présentation

La Bourse André-Bachand vise à récompenser et encourager un étudiant s'étant distingué par son implication à l'Université de Montréal ou dans la communauté. Cette bourse s'inscrit dans la poursuite de l'œuvre de M^e André Bachand, qui, pendant 35 ans, a œuvré au développement et à la reconnaissance internationale de l'Université de Montréal, ayant occupé les fonctions d'adjoint au recteur, de directeur des relations extérieures et de directeur du Fonds de développement de l'Université de Montréal. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1941 et de HEC Montréal en 1942, M^e Bachand a été l'architecte du Fonds de développement de l'Université de Montréal, devenu le BDRD, et maintenant Réseau des diplômés et des donateurs de l'Université de Montréal, qui a pour mission, depuis 1960, de canaliser le sentiment philanthropique à l'Université de Montréal, permettant notamment la création de nouvelles bourses pour les étudiants, et de développer ce même sentiment auprès des diplômés. L'attribution de cette bourse servira à encourager une nouvelle génération d'étudiants à s'investir dans l'institution qui les a formés, par l'aide financière qu'elle leur consentira, mais surtout, par le modèle qu'elle leur donnera en la personne d'André Bachand.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- avoir fait preuve, à l'image d'André Bachand, d'une implication remarquable dans la communauté universitaire et/ou dans son milieu de vie, que ce soit dans le cadre de ses études ou de ses activités non académiques et en tant que citoyen;
- posséder un bon dossier scolaire.

NB : Si deux candidatures s'avéraient équivalentes, il pourrait être tenu en compte du **besoin d'aide financière** dans la sélection du réципиendaire.

Source : **SITE WEB FACULTÉ DE DROIT, UdeM** /Ressources et services/Aide financière, bourses d'études

Bourse André-Savoie – 2^e cycle (années paires seulement)

Réципиendaire : Étudiant inscrit au 2^e trimestre ou plus du programme de maîtrise

Attribution : Biennale (en alternance avec Médecine dentaire) au trimestre d'hiver (**années paires seulement**)

Valeur : 2 500 \$

Présentation

La Bourse André-Savoie est destinée à encourager un étudiant de maîtrise qui excelle particulièrement en droit civil et qui entend y consacrer son mémoire.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au 2^e trimestre ou plus du 2^e cycle au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- avoir un intérêt marqué pour le droit civil.

Bourse Antonio-Lamer – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de baccalauréat

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 2 000 \$

Présentation

La Bourse Antonio-Lamer est destinée à encourager un étudiant démontrant la nécessité d'une aide financière à poursuivre avec succès ses études en droit.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- démontrer, dans la lettre adressée au Comité des bourses, la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de poursuivre des études en droit avec succès.

Bourse Antonio-Lamer – 2^e ou 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit dans un programme de 2^e ou 3^e cycle

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 5 000 \$

Présentation

La Bourse Antonio-Lamer est destinée à encourager un étudiant inscrit à temps plein dans un programme d'études supérieures en droit criminel, droit des personnes, droit constitutionnel ou droit des autochtones.

Comme son nom l'indique, cette bourse est offerte pour rendre hommage à la carrière remarquable du juge Antonio Lamer. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Antonio Lamer y fut aussi professeur. Avocat criminaliste, juge, et juge en chef de la Cour suprême du Canada pendant 10 des 20 ans où il a siégé (1980-2000). Il fut une véritable inspiration pour des générations de juristes.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein aux cycles supérieurs au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- privilégier des domaines d'études et de recherche chers au juge Lamer, notamment le droit criminel, le droit des personnes, le droit constitutionnel ou le droit des autochtones;
- démontrer, dans la lettre adressée au Comité des bourses, la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de poursuivre des études en droit avec succès.

Bourse Aubrey-Vincent-Senez – 2^e cycle

Récipiendaires : Étudiant inscrit au programme de maîtrise en droit comportant des éléments de formation en droit des affaires, en comptabilité ou en administration des affaires.

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 7 000 \$

Présentation

M. Aubrey-Vincent-Senez, détenteur de multiples formations, a particulièrement bien réussi aux États-Unis dans le domaine de la gestion des affaires. Il a légué à l'Université de Montréal un capital dont les revenus sont destinés à verser une ou plusieurs bourses à des étudiants particulièrement méritants dans le domaine du droit des affaires.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au programme de maîtrise en droit des affaires au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critère d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire.

Bourse Aubrey-Vincent-Senez – 3^e cycle

Récipiendaires : Étudiant inscrit au programme de doctorat

Attribution : Trimestre d’hiver

Valeur : 15 000 \$

Présentation

M. Aubrey-Vincent-Senez, détenteur de multiples formations, a particulièrement bien réussi aux États-Unis dans le domaine de la gestion des affaires. Il a légué à l’Université de Montréal un capital dont les revenus sont destinés à verser une ou plusieurs bourses à des étudiants particulièrement méritants dans le domaine du droit des affaires.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d’étudiant régulier à temps plein au programme de doctorat.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- être inscrit au programme de doctorat et dont le sujet de thèse comporte des éléments de formation en droit des affaires, en comptabilité ou en administration des affaires.

Bourse Bloomfield – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit en 2^e année du baccalauréat (avoir complété au moins 34 crédits)

Attribution : Trimestre d’hiver

Valeur : 2 500 \$

Conditions de recevabilité

- étudiant inscrit à temps plein à la Faculté de droit de l’Université de Montréal;
- être actuellement en deuxième année du baccalauréat en droit (c’est-à-dire avoir complété entre 34 et 67 crédits de cours).

Critères d’attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- à titre complémentaire, si nécessaire, les candidats pourront également être jugés en fonction de leurs besoins financiers, de leur motivation, de leurs intérêts, de leurs réalisations et de la qualité générale de leur dossier (y compris au chapitre de la qualité de la langue, telle qu’en fait foi le dossier de candidature).

Bourse Borden Ladner Gervais (BLG) – 1^{er} cycle

Réциpiendaires : Étudiant inscrit en 1^{re} année du baccalauréat ayant complété 15 crédits du bloc A

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 1 500 \$

Conditions de recevabilité

- étudiant inscrit à temps plein à la Faculté de droit de l'Université de Montréal;
- être actuellement en première année du baccalauréat en droit et y avoir complété au moins 15 crédits de cours du bloc A du programme de baccalauréat en droit.

Critères d'attribution

- La bourse d'excellence professionnelle BLG est remise à un étudiant de 1^{re} année qui démontre tant de l'excellence au niveau académique qu'un engagement envers l'excellence professionnelle et l'excellence du service, et ce, en visant sans cesse l'approfondissement de ses connaissances du droit, le respect des plus hautes normes d'intégrité, la proposition d'idées novatrices, la collaboration ainsi qu'une contribution à la communauté.

Bourse Financière des professionnels – 2^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise en droit notarial

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 3 500 \$

Présentation

La Financière des professionnels offre des produits et des services financiers personnalisés et adaptés aux regroupements de professionnels québécois. Ses programmes de bourses sont destinés à appuyer les jeunes professionnels dans l'atteinte de leurs objectifs financiers, notamment les futurs notaires.

Une bourse est offerte à un étudiant qui est inscrit à temps plein au programme d'études supérieures en droit notarial de l'Université de Montréal.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au programme d'études supérieures en droit notarial au moment de la demande et de l'attribution de la bourse;
- posséder un bon dossier scolaire.

Critères d'attribution

- se démarquer par la progression constante vers l'excellence académique ou le maintien de celle-ci;
- se distinguer par son dynamisme et participer à l'essor de la vie étudiante aux études supérieures.

Bourse François-Chevrette – Cheminement combiné

Réципиendaire : Étudiant du baccalauréat inscrit dans un de nos programmes de 2^e cycle en droit (cheminement combiné)

Attribution : Trimestre d'hiver

Nombre de bourses : 2

Valeur : 5 500 \$ chacune

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein à la Faculté de droit (cheminement combiné) au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un excellent dossier scolaire;
- démontrer la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de poursuivre ses études en droit avec succès.

Bourse François-Michel-Proulx – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit en 2^e ou 3^e année du baccalauréat ayant complété plus de 34 crédits

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 5 000 \$

Présentation

Le fonds François-Michel-Proulx a été créé en 1988 pour honorer la mémoire de M^e François Michel Proulx, décédé prématurément. Créé à l'initiative de son père, l'honorable Michel Proulx, juge à la Cour d'appel du Québec, le fonds permet l'attribution d'une bourse annuelle à un étudiant particulièrement méritant en droit pénal en vue de l'aider financièrement.

Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein en 2^e ou 3^e année du baccalauréat en droit;
- avoir complété plus de 34 crédits de cours dans le cadre de ce baccalauréat.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- se distinguer au chapitre du droit pénal (intérêt pour le droit pénal et excellence des résultats scolaires dans cette matière);
- à titre complémentaire, les besoins financiers des candidats peuvent également être pris en compte dans l'évaluation des dossiers.

Bourse Gilles Pharand – 2^e ou 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au programme de maîtrise ou de doctorat désirant parfaire ses connaissances à l'extérieur du Québec

Domaine : Droit des affaires

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 3 500 \$

Présentation

La bourse Gilles Pharand est destinée à encourager un étudiant désirant parfaire ses connaissances en droit des affaires à l'extérieur du Québec.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein dans le programme de droit des affaires aux cycles supérieurs lors de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- démontrer le désir de parfaire ses connaissances en droit des affaires à l'extérieur du Québec.

Bourse J.A. Louis Lagassé – 2^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit dans un programme de maîtrise avec mémoire

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 5 000 \$

Présentation

La Bourse J.A. Louis Lagassé est destinée à encourager un étudiant de maîtrise qui excelle particulièrement dans le domaine du droit des nouvelles technologies de l'information.

Cette bourse est générée par le fonds J.A. Louis Lagassé, constitué en vue de rendre hommage à une grande famille de juristes québécois. Ce fonds est destiné à souligner la vision moderne du droit qu'entretient la famille Lagassé et le leadership qu'elle manifeste en participant au développement des hautes technologies de l'information et de la communication.

Critères de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein au 2^e cycle au moment de la demande et de l'attribution de la bourse;
- le mémoire de maîtrise doit porter sur le thème du droit des technologies de l'information et de la communication.

Critères d'attribution

- excellence générale du dossier;
- qualité et originalité du projet de mémoire.

Bourse Jules-Deschênes – 2^e cycle ou 3^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au 2^e ou 3^e cycle dans le domaine du droit international privé ou du droit international public

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 2 000 \$

Présentation

La Bourse Jules-Deschênes est destinée à encourager un étudiant poursuivant des études aux cycles supérieurs dans le domaine du droit international privé ou public.

Cette bourse est générée par le fonds M^e Jules Deschênes, constitué en vue de rendre hommage à un juriste qui a enseigné le droit international privé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal pendant dix ans et qui a consacré les dernières années de sa carrière au droit international public en tant que juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Condition de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps plein aux cycles supérieurs dans le domaine du droit international privé ou du droit international public au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

Critère d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire.

Bourse Norton Rose Fulbright – 1^{er} cycle

Réципиendaire : Étudiant en 1^{re} année du baccalauréat ayant complété 15 crédits du bloc A

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 1 000 \$

Conditions de recevabilité

- avoir le statut d'étudiant à temps plein à la Faculté de droit de l'Université de Montréal;
- être actuellement en première année du baccalauréat en droit et y avoir complété au moins 15 crédits de cours du bloc A du programme.

Critères d'attribution

Le **principal** critère d'attribution de cette bourse est celui de l'excellence du dossier scolaire.

À titre complémentaire, les candidats pourront également être jugés en fonction de leurs besoins financiers, de leur motivation, de leurs intérêts, de leurs réalisations et de la qualité générale de leur dossier (y compris au chapitre de la qualité de la langue, telle qu'en fait foi le dossier de candidature).

Bourse Pamela Goldman Wexler Memorial Scholarship – Tous les cycles

Réципиendaire : Étudiant inscrit au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle nécessitant une aide financière pour la poursuite de ses études

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 7 500 \$

Condition de recevabilité

- avoir le statut d'étudiant à temps plein à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Critères d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire;
- démontrer, dans la lettre adressée au Comité des bourses, la nécessité d'une aide financière pour être en mesure de poursuivre des études en droit avec succès.

Bourse Patrick-Carrière – 1^{er} ou 2^e cycle

Réципиendaire : Étudiant inscrit au 1^{er} ou 2^e cycle en droit ayant suivi à la Faculté de droit un cours en droit international du travail ou en droit social international, ayant fait preuve d'engagement communautaire et visant une carrière en droit international, au sein de l'Organisation internationale du Travail (agence spécialisée de l'ONU) notamment

Domaine : Droit international public

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 500 \$

Présentation

Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1974, et membre du Barreau du Québec de 1975 à 2006, M. Patrick Carrière s'est distingué dans la fonction publique internationale au sein du Bureau international du Travail (BIT), où il a, entre autres, été membre du cabinet du directeur général, exercé les fonctions de directeur adjoint du bureau de New York où il a longtemps été juriste senior au sein du Service de la liberté syndicale du Département des normes. Tout au long de son implication au BIT, M. Carrière a eu un souci particulier pour l'intégration et la formation des jeunes juristes au sein de l'organisation, ayant supervisé les stages et formations de plusieurs de ceux-ci, qui y ont par la suite fait carrière. Le donateur souhaite, par cette bourse, encourager les futures générations d'étudiants de la Faculté de droit à poursuivre une carrière en droit international, notamment en droit international du travail ou en droit social international.

Conditions de recevabilité

- avoir été inscrit à la Faculté de droit à l'un ou l'autre des trimestres d'été, d'automne ou d'hiver suivant immédiatement l'attribution précédente de la bourse (trimestre hiver);
- au cours de ses études à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, avoir suivi et réussi avec succès un cours ou une formation pratique en droit des institutions internationales, droit international du travail, droit social international, histoire et théories du droit international ou tout autre cours ou formation pratique de même nature offertes à la Faculté de droit.

Critères d'attribution

Le candidat doit, dans sa lettre d'intention :

- faire la preuve d'un engagement social ou professionnel, notamment en matière de droit du travail, d'intervention communautaire, ou dans les milieux associatifs;
- faire état de son intérêt à poursuivre un projet professionnel dans une organisation internationale, notamment l'Organisation internationale du Travail, après la fin de ses études en droit.

Il sera tenu en compte dans l'évaluation du dossier de candidature de l'excellence dans une des formations mentionnées ci-haut, de la durée et de l'importance de l'engagement social ou professionnel dans la communauté et du sérieux du projet professionnel, notamment au niveau de l'orientation internationale de l'étudiant, démontrée par les formations suivies, les expériences existantes et par les langues parlées et écrites.

Bourse d'excellence Pierre-Elliott-Trudeau – 2^e ou 3^e cycle

Réципиентаire : Étudiant du 2^e ou 3^e cycle engagé dans un des projets de recherche énumérés ci-dessous

Attribution : Trimestre d'hiver

Valeur : 1 500 \$

Conditions de recevabilité

Cette bourse a été créée en hommage au très honorable Pierre Elliott Trudeau, pour perpétuer la vision humaniste qu'il entretenait du droit et de la justice sociale.

La bourse est attribuée à un étudiant de maîtrise ou de doctorat engagé dans un projet de recherche de droit public sur l'un des thèmes suivants :

- le fédéralisme canadien;
- la justice sociale;
- la primauté du droit;
- les droits et libertés de la personne;
- les mécanismes liés à l'interprovincialisme.

Critère d'attribution

- posséder un bon dossier scolaire.